



**DOSSIER DE
CONCERTATION**

 **HYDRO**
Tanika

*Nout loséan,
nout lénergi
an mouvman*

Illustration 3D donnée à titre indicatif



**La première STEP marine de France
à La Réunion**



Sommaire

1. Les objectifs de la démarche	4
1.1 Les objectifs de la concertation	5
1.2 Le périmètre de la concertation : un projet global	5
1.3 Une concertation portée par Hydro Tanika et EDF Réunion	6
1.4 Les modalités de la concertation	7
1.5 La suite de la concertation	9
2. Pourquoi ce projet ?	10
2.1 La genèse du projet	11
2.2 Qu'est-ce qu'une STEP ?	12
2.3 Tanika : une STEP au service de La Réunion	13
3. La STEP de Tanika	15
3.1 Description de la STEP	16
3.2 Description du raccordement	17
3.3 Localisation	18
3.4 Déroulé du projet	19
3.5 Les enjeux et contraintes du territoire	21
3.6 Les enjeux socio-économiques du projet sur le territoire	24
4. Alternatives et options	26
4.1 Et si on ne faisait pas le projet Tanika ?	27
4.2 Variante de site	28
5. Les grandes étapes du projet	30
5.1 Planning de mise en œuvre	31
5.2 Coûts	31



1.

Les objectifs de la démarche

Ce dossier a vocation à être votre porte d'entrée pour appréhender le projet Tanika dans son ensemble et vous permettre de participer au mieux à la concertation préalable.

Il a été conçu pour vous fournir, de manière claire et objective, toutes les informations essentielles : vous pourrez y découvrir le projet dans sa globalité, sa raison d'être, ainsi que ses enjeux techniques, environnementaux et socio-économiques. Au travers de ce dossier, nous vous invitons à explorer la genèse du projet, son état d'avancement actuel ainsi que les différentes variantes envisagées.

Ce document est le socle de notre démarche de concertation et constitue le support de référence pour nos échanges. Il a pour but de vous permettre de vous forger une conviction éclairée pour formuler vos observations et vos propositions afin de bâtir un projet partagé.

1.1 Les objectifs de la concertation

La concertation permet aux participants de s'informer, de questionner et d'argumenter leurs positions concernant le projet. Hydro Tanika apportera des réponses étayées aux contributions du public, en expliquant pourquoi il est amené ou non à les retenir.

Cette procédure respecte les modalités fixées par le Code de l'environnement. Les articles L. 121-16 et suivants précisent qu'elle vise à :

- Débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ; des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ; des solutions alternatives, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- Éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à son projet, notamment les études nouvelles à conduire ou la manière dont il peut le faire évoluer ;
- Construire les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Pour garantir un dialogue constructif et utile aux Réunionnaises et Réunionnais, cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- **Informé largement et en toute transparence :** nous souhaitons aller à la rencontre de tous, des riverains aux élus, associations et à toute personne intéressée. Notre volonté est d'informer à toutes les échelles du territoire (communes, intercommunalités, région).
- **Donner la parole à chacun** afin d'offrir un espace d'expression libre pour recueillir avis, attentes et propositions concrètes.
- **Présenter l'infrastructure et les enjeux dans leur globalité :** le projet sera abordé dans son ensemble, c'est-à-dire l'aménagement ainsi que son raccordement au réseau électrique. Son insertion dans le système électrique réunionnais sera détaillée, ainsi que son intégration paysagère et topographique sur l'île.
- **Éclairer les enjeux du projet pour mieux le réaliser :** en partageant les études en cours, nous souhaitons échanger sur la conception et la mise en œuvre de l'aménagement. Le but est d'identifier collectivement la meilleure manière d'intégrer ce projet dans son environnement naturel et humain.

1.2 Le périmètre de la concertation : un projet global

La concertation préalable est menée à l'initiative des maîtres d'ouvrage, dans une démarche volontaire de dialogue avec le territoire. Cette concertation porte sur un projet industriel et territorial complet, conformément à la notion de « projet » prévue par l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Le périmètre de la concertation englobe ainsi la **Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP)** ainsi que son **raccordement** au réseau électrique de l'île. Pour que ce projet soit partagé dans tous ses aspects, la concertation explorera quatre dimensions majeures soumises à discussion par le biais d'ateliers dédiés :

ATELIER

BIODIVERSITÉ

Un projet respectueux de la biodiversité :

Cet atelier explorera les enjeux de préservation des milieux terrestres et marins associés au projet. Il a pour objectif de présenter les adaptations de conception envisagées afin de limiter les impacts sur la biodiversité, et de susciter les réactions, échanges et contributions du public pour enrichir la démarche et affiner les choix retenus.

ATELIER

CHANTIER

Un chantier intégré au quotidien :

Cet atelier vise à présenter l'organisation prévisionnelle du chantier et les mesures envisagées pour en limiter les impacts sur la vie quotidienne. Il permettra d'exposer les nuisances potentielles, et d'aborder les propositions de modalités pour y remédier, faciliter la circulation, assurer la sécurité et l'information. Cet échange avec le public permettra de mieux anticiper les situations sensibles et d'adapter, lorsque cela est possible, les modalités de réalisation.

ATELIER

PAYSAGE

Un projet intégré à son paysage :

Cet atelier présentera les principes d'insertion architecturale et paysagère du projet, afin d'assurer la meilleure intégration du réservoir supérieur, des bassins et des équipements sur le plateau de La Montagne. Les attentes et avis du public seront également recueillis sur l'aménagement des abords du site.

ATELIER

ÉCONOMIE PÉI

Un projet attentif à l'économie locale :

Au-delà de sa vocation énergétique, le projet générera des retombées pour le territoire. Le dialogue engagé permettra d'identifier les opportunités en matière d'emplois et de besoins en formation, dans le respect du périmètre et des contraintes du projet.



Le projet Hydro Tanika s'inscrit dans les orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de La Réunion (PPE2), qui identifie le développement de solutions de stockage comme un levier structurant pour accompagner la transition énergétique du territoire.

DEUX DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

La démarche inclut deux temps spécifiques :

- **Un temps pour entrer au cœur de l'excellence technologique** : en tant que première STEP marine, elle combine la technologie mature d'une STEP et l'eau de mer comme ressource illimitée. Cette combinaison représente un défi technique ambitieux, porté par l'ingénierie hydraulique d'EDF.
- **Un temps dédié aux riverains immédiats du projet** : une attention particulière est portée aux habitants de Saint-Bernard. Le périmètre de la concertation intègre l'analyse des impacts liés à la phase de chantier (bruit, circulation) afin de définir ensemble les mesures pour préserver la qualité de vie locale pendant les travaux.

1.3 Une concertation portée par Hydro Tanika et EDF Réunion

La concertation est portée par deux entités, appartenant au Groupe EDF, qui assurent la co-maîtrise d'ouvrage du projet : Hydro Tanika, qui développe la STEP et EDF Réunion qui, en tant que gestionnaire du réseau électrique réunionnais, assurera son raccordement.



Cette filiale dédiée, créée en juillet 2023, a pour mission de concevoir, développer, construire et exploiter la STEP marine du projet Tanika.

Elle pilote l'ensemble des étapes du projet, depuis les études et la concertation jusqu'à l'exploitation des installations, en veillant à leur performance, leur sûreté et leur intégration dans le territoire.

Pour mener à bien ces missions, elle s'appuie sur le savoir-faire reconnu de la Direction EDF Hydro, qui exploite et maintient plus de 400 centrales hydroélectriques en métropole, dont 6 stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), au service de la sécurité et de la flexibilité du système électrique.



EDF Réunion assure sur le territoire une mission essentielle de service public en tant que gestionnaire du système électrique.

EDF Réunion garantit en permanence l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité, tout en assurant son acheminement et sa fourniture à l'ensemble des clients.

EDF Réunion agit sur le territoire pour connecter les clients au réseau électrique, particuliers comme industriels.

1.4 Les modalités de la concertation

En tant qu'acteur majeur de la transition énergétique et partenaire du territoire réunionnais, le Groupe EDF considère que l'association du public à l'élaboration de ses projets est essentielle. Elle permet de le faire participer aux choix structurants liés à ses projets, mais aussi de renforcer leur légitimité auprès de la population et l'ancrage territorial du Groupe EDF sur le long terme.

Pour ce faire, nous avons mis en place un **dispositif structuré et inclusif, piloté par un animateur externe et local**, le cabinet Zoorit, spécialisé dans les démarches de concertation et de participation du public.

LE CALENDRIER ET LES GRANDES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

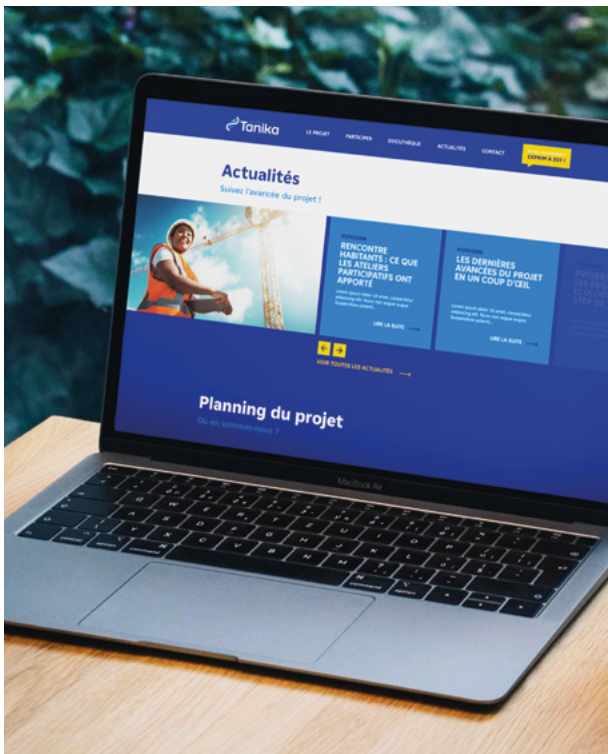
Pour que chacun puisse s'informer et s'exprimer dans les meilleures conditions, la concertation préalable se déroulera sur une période de six semaines, **du 20 mai au 2 juillet 2026**.

Les modalités et le séquençage de ce dialogue ont été co-construits par Hydro Tanika et EDF Réunion, en étroite

collaboration avec les services de l'État, la commune de Saint-Denis et la Région Réunion. L'objectif est de proposer un calendrier rythmé, alternant des temps de présentation globale et des temps de travail spécifiques.

Le dialogue s'articulera autour de trois grandes étapes :





UNE PLATEFORME WEB INTERACTIVE DÉDIÉE À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION

Pour garantir l'accessibilité de la concertation à chacun et à tout moment au-delà des rencontres physiques, le dispositif s'appuie sur une **plateforme web dédiée** : www.hydro-tanika.re.

Pensé comme un véritable espace d'information et d'expression en continu, cet outil numérique permet à chaque citoyen de s'informer et de participer. Sur cette plateforme, vous pouvez :

- ▶ **Vous informer en temps réel** : l'espace est régulièrement mis à jour. Vous y retrouverez l'ensemble des documents du projet, les supports de présentation et les synthèses des différents ateliers.
- ▶ **Contribuer en ligne** : un registre numérique vous permet de déposer vos avis, de poser vos questions et de partager vos propositions écrites en quelques clics.
- ▶ **Suivre le dialogue** : la plateforme intègre un suivi des contributions avec une modération active, garantissant des échanges respectueux, transparents et constructifs tout au long des six semaines de concertation.
- ▶ **Participer aux ateliers thématiques** : la plateforme vous permet de vous inscrire aux ateliers, dans la limite des places disponibles, afin de connaître les enjeux du projet.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour que chaque voix puisse être entendue, la démarche propose une diversité de formats d'échange. Chaque modalité a été pensée pour s'adapter à vos attentes et garantir un dialogue utile, transparent et constructif.

Les réunions plénières : partager un socle commun d'information

Parce qu'un dialogue constructif nécessite que tous les participants partagent le même niveau de connaissance, ces temps forts visent à assurer la transparence globale du projet. Ils combinent une présentation par l'équipe projet et un temps d'échanges libres avec la salle.

- ▶ **Réunion d'ouverture** : le 20 mai 2026, à la salle Studio 81. (L'accueil se faisant dans la limite des places disponibles l'inscription est conseillée - via la plateforme numérique ou la boîte mail dédiée).
- ▶ **Réunion de clôture** : le 2 juillet 2026, à la Léproserie de Saint-Bernard. (L'accueil se faisant dans la limite des places disponibles l'inscription est conseillée - via la plateforme numérique ou la boîte mail dédiée).



SCANNEZ CE QR CODE POUR VOUS INSCRIRE AUX RÉUNIONS ET ATELIERS

contact@hydro-tanika.re



Les ateliers thématiques : un cadre de contribution privilégié

Un aménagement de cette envergure nécessite d'aller au-delà d'une simple présentation du projet pour engager une réflexion approfondie sur ses principaux enjeux. D'une durée de deux heures, ces rencontres en petits groupes portent sur les thèmes clés du projet (environnement, intégration paysagère, chantier, emploi et retombées économiques). Elles permettent des échanges directs, ouverts et respectueux, favorisant ainsi l'émergence de propositions concrètes, grâce à un dialogue avec les experts d'Hydro Tanika et d'EDF Réunion.

Les rencontres dédiées et actions de proximité : des formats adaptés aux attentes particulières

La concertation doit aller à la rencontre de son public. Pour apporter des réponses aux préoccupations et garantir un dialogue représentatif, le dispositif se déploie sur le terrain à travers des formats sur-mesure :

- **Une rencontre «Riverains»** : un temps de dialogue dédié aux interrogations des habitants en proximité immédiate du site d'implantation du projet.
- **Un atelier « Technologie »** : cet atelier s'adresse aux participants souhaitant entrer dans le détail du fonctionnement de la STEP. Il permettra de présenter les choix technologiques, les équipements

et les principes d'exploitation, et d'échanger de manière approfondie avec l'équipe projet autour des questions techniques. **Inscription recommandée sur la plateforme ou via la boîte mail !**

- **Des actions en milieu scolaire** : ces actions visent à sensibiliser les élèves aux enjeux de l'énergie, de l'eau et du territoire à travers le projet. Elles prennent la forme d'interventions pédagogiques adaptées aux niveaux scolaires, pour expliquer le fonctionnement de la STEP, ses enjeux environnementaux et son intégration locale, tout en éveillant la curiosité des plus jeunes sur les métiers et les sciences liés à l'énergie.

NB : dans le cadre spécifique aux ouvrages du réseau public d'électricité, EDF Réunion met également en œuvre la concertation dite "FERRACCI". L'objectif de cette concertation, décrite dans la circulaire signée par le Ministre Délégué à l'industrie et de l'énergie du 21 mars 2025 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité, est de définir, avec les élus, les services de l'état et les associations représentatives, les caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'insertion environnementale et d'accompagnement de celui-ci. Elle a également pour objectif d'apporter une information de qualité aux populations concernées par le projet et de répondre à leurs interrogations. Cette concertation aboutit à définir un fuseau de moindre impact pour le raccordement.

1.5 La suite de la concertation

Le dialogue se poursuivra au-delà des réunions publiques. Une fois la phase de concertation achevée, un processus d'analyse sera mis en place pour garantir que chaque voix soit prise en compte dans la suite du projet.

LE BILAN DE LA CONCERTATION : LA SYNTHÈSE DE NOS ÉCHANGES

Dans un délai de deux mois après la clôture, un bilan sera rédigé et publié sur le site internet. Ce document permettra de rendre compte de la démarche de participation grâce aux éléments suivants :

- **Une restitution fidèle** : rappel du contexte et du déroulement de la concertation.
- **La voix du public** : synthèse de l'ensemble des arguments, avis et propositions que vous aurez exprimés.
- **Les recommandations** : formulées par les animateurs de la démarche.
- **Le dialogue continu** : recommandations pratiques pour continuer à diffuser l'information et permettre le dialogue citoyen tout au long de la vie du projet.

LE MÉMOIRE EN RÉPONSE : L'ENGAGEMENT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Hydro Tanika et EDF Réunion publieront un « mémoire en

réponse » dans un délai indicatif de deux mois suivant la diffusion du bilan de la concertation.

Ce document officiel partagera les grands enseignements tirés des échanges. Il précisera comment vos contributions vont faire évoluer le projet.

Si les maîtres d'ouvrage n'ont pas l'obligation d'intégrer toutes les recommandations du public (notamment pour des raisons de faisabilité technique), ils ont un devoir de transparence. Chaque choix - qu'il s'agisse de retenir ou d'écarter une proposition - sera expliqué et justifié de manière argumentée et transparente.

LE DIALOGUE CONTINU : ACCOMPAGNER LE PROJET DANS LA DURÉE

Au-delà du temps formel de la concertation, le projet s'inscrit dans une logique de dialogue continu avec le territoire. Celui-ci vise à maintenir une information régulière, accessible et transparente, et à offrir des points de contact identifiés pour permettre l'expression des questions, remarques ou préoccupations tout au long de la vie du projet.

Des modalités adaptées seront mises en place et proposées lors de la clôture de la concertation, afin de prolonger les échanges avec les parties prenantes et le public, en tenant compte des différentes phases du projet et de leurs enjeux spécifiques.



2.

Pourquoi ce projet ?

2.1 La genèse du projet

LE CONTEXTE : UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE EN PLEINE TRANSITION

La Réunion se trouve à un moment charnière de son histoire énergétique. D'ici 2040, les projections démographiques et économiques anticipent une augmentation significative des besoins en électricité de la Réunion, de l'ordre de 40% à 50%.

Conformément aux orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, l'île s'est engagée dans une transition énergétique ambitieuse **pour une énergie électrique 100% d'origine renouvelable**. La Réunion est déjà sur une excellente lancée : en 2025, plus de 96% de l'électricité produite sur l'île provient déjà d'énergies renouvelables - notamment bioénergies (76 %), hydraulique (7,7 %) et photovoltaïque (11 %). Dans les années à venir, cette dynamique se poursuivra par un développement massif de la production d'énergie solaire et éolienne sur tout le territoire.

Cette transition vers l'autonomie électrique est une formidable opportunité pour une énergie plus locale et durable, mais elle soulève également des enjeux pour garantir à chaque Réunionnais une électricité disponible à tout moment.

UN DÉFI MAJEUR : BÉNÉFICIER DE L'ÉLECTRICITÉ AU BON MOMENT

Les énergies renouvelables solaires et éoliennes sont par nature intermittentes : leur production dépend des conditions météorologiques, du vent et de l'ensoleillement. Cela crée un défi majeur pour notre système électrique insulaire, qui doit garantir un équilibre parfait et constant entre la production et la consommation.

Le défi du «bon moment» : en milieu de journée, les panneaux solaires produisent une grande quantité d'électricité, parfois plus que nos besoins électriques immédiats. À l'inverse, en fin de journée, lorsque le soleil se couche et que la consommation des ménages augmente fortement, la production solaire est quasi nulle. Sans solution, cela pourrait entraîner un déséquilibre entre l'offre et la demande d'électricité avec :

- Un **excédent d'électricité en journée** (surproduction / demande faible)
- Un **déficit d'électricité, notamment en soirée**

LE STOCKAGE D'ÉLECTRICITÉ

La solution du stockage : le stockage de l'électricité, grâce à des technologies comme les batteries ou les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP), permet de résoudre cette équation.

Il s'agit de «mettre de côté» l'électricité produite lorsque le soleil brille en abondance, pour la restituer précisément quand nous en avons le plus besoin, notamment le soir. Cela permet d'optimiser l'utilisation de toutes nos capacités de production renouvelables.

Stabilité et sécurité du réseau : en plus de permettre l'équilibre constant entre la production et la consommation d'électricité, le stockage joue un rôle crucial dans la stabilité de notre réseau. En fonction de des caractéristiques de chaque technologie (une batterie et une STEP), le stockage peut :

- Fournir une «réserve d'énergie immédiate». Environ 50 MW sont nécessaires pour répondre aux besoins du réseau et compenser rapidement l'avarie éventuelle d'une unité de production évitant ainsi des coupures.
- Apporter de l'inertie qui contribue à stabiliser le courant électrique, comme un régulateur de vitesse d'une voiture, pour que l'électricité soit toujours de bonne qualité.
- Participer à une puissance minimale de court-circuit, essentielle au bon fonctionnement des systèmes de protection électriques, pour protéger les personnes et les appareils électroniques.

En somme, le stockage est la clé pour transformer l'énergie renouvelable intermittente en une source d'électricité fiable et disponible à tout moment contribuant ainsi à augmenter l'autonomie énergétique du territoire.



2.2 Qu'est-ce qu'une STEP ?

Une Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) est une solution de stockage d'électricité sous forme d'eau.

UN PRINCIPE ET UN FONCTIONNEMENT ÉPROUVÉS

Il s'agit d'une technologie mature : la première installation date des années 1930. Aujourd'hui, on compte 189 GW de STEP dans le monde, dont 5 GW en France métropolitaine exploités par EDF. Son architecture repose sur deux réservoirs situés à des altitudes différentes. C'est la différence de hauteur qui donne de la force à l'eau de mer préalablement stockée et permet de produire de l'électricité.

Ces réservoirs sont reliés par des conduites menant à une usine équipée d'une (ou plusieurs) pompe(s) et turbine(s). Ceci permet :

- **L'action de stockage (Pompage) :** quand la production d'énergie est importante et que les besoins en électricité sont faibles, l'eau est pompée et stockée dans un réservoir supérieur.
- **L'action de production (Turbinage) :** quand on a besoin d'électricité (par exemple le soir), cette eau en redescendant fait tourner des turbines qui produisent de l'électricité.

UNE INFRASTRUCTURE SOUVERAINE DE LONG TERME

Faire le choix d'une STEP, c'est opter pour un aménagement durable, robuste et fiable. Ses atouts sont multiples :

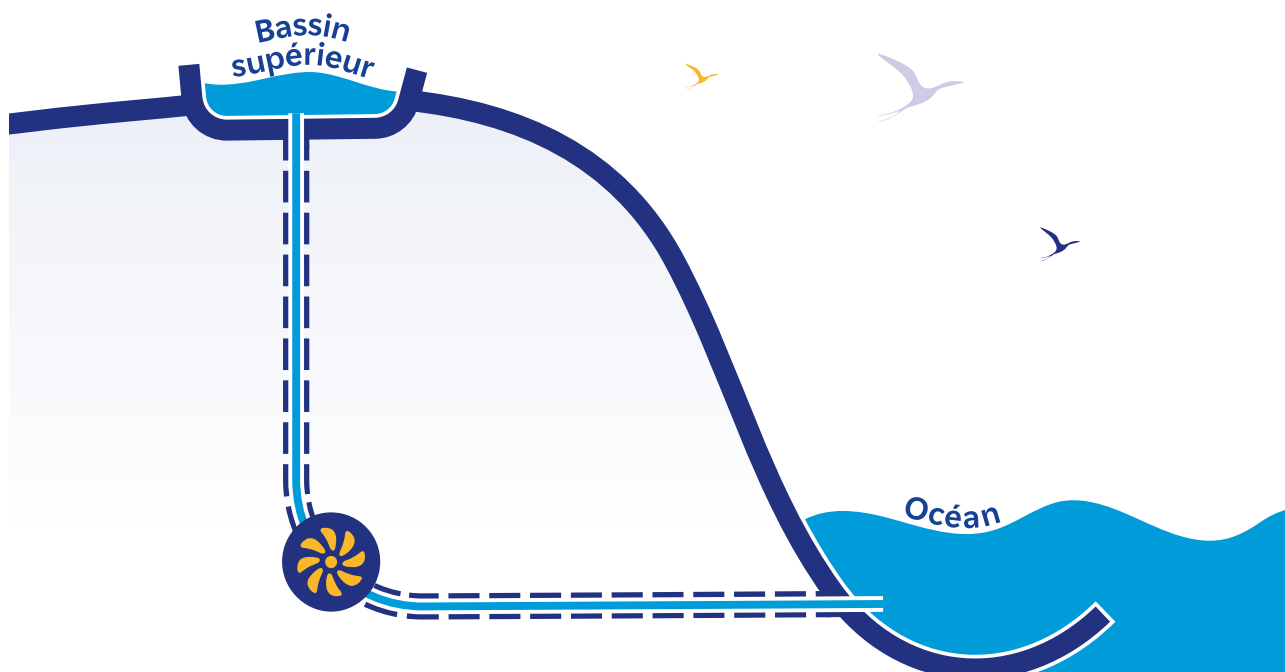
- **Une longévité exceptionnelle :** les ouvrages hydrauliques ont une durée de vie longue. À titre d'exemple, la moyenne d'âge du parc hydraulique d'EDF est de 80 ans.
- **Une indépendance matérielle et énergétique :** les aménagements de la STEP marine (réservoir, galeries et centrale) nécessitent peu de matériaux rares. De plus, la STEP ne nécessite aucun combustible importé puisqu'elle fonctionne uniquement grâce à l'eau de l'océan.
- **Un ancrage local :** c'est une infrastructure dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par des équipes locales.



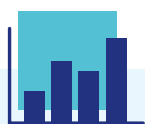
2.3 Tanika : une STEP au service de La Réunion

Tanika est un projet de STEP (Station de Transfert d'Énergie par Pompage) marine sur l'île de La Réunion qui utilise l'eau de mer pour stocker l'énergie produite localement. Le réservoir inférieur est l'océan.

C'est la première STEP fonctionnant à l'eau de mer de France et de l'Union Européenne.



Le projet apporte de **multiples services** au système électrique, et contribue aussi à sa robustesse et à sa **résilience** :



La gestion des pics de demande

La STEP marine

permet de répondre rapidement aux pics de consommation, notamment le soir, en restituant l'énergie précédemment stockée pendant la journée.



La limitation de l'écrêtement des renouvelables

Elle permet de stocker l'excédent de production des énergies intermittentes (solaire, éolien) pendant les périodes où la demande est faible, leur évitant ainsi de devoir écrêter (limiter) leur fonctionnement.



Stabilité et résilience du système électrique

Elle réduit les fluctuations causées par les variations de production des EnR intermittentes. D'une part, son action rapide (pompes et turbines) et l'inertie de ses machines tournantes aident à maintenir la stabilité du réseau en régulant la fréquence et la tension. D'autre part, elle fournit une réserve d'énergie rapide ou à moyen terme en cas de défaillance d'autres centrales.

DIMENSIONNEMENT SUR-MESURE

- Puissance de 50 MW, pour une alimentation d'électricité moyenne équivalente à 96 000 habitants.
- 8 heures de stockage pour un fonctionnement quotidien :
 - Stockage des excédents d'électricité en journée (en particulier la cloche solaire en journée) ;
 - Production d'électricité lors des pics de consommation (matin et soir).

RÉSILIENCE ET DURABILITÉ

- Fonctionnement à l'eau de mer, une ressource illimitée et indépendante du changement climatique.
- Savoir-faire éprouvé (expertise EDF Hydro avec 6 STEPs, usine marémotrice de la Rance).

EMPRISE FONCIÈRE LIMITÉE

- Océan comme réservoir inférieur.
- Prise d'eau côtière (secteur ex-RN1).
- Création d'un unique réservoir supérieur.

INTÉGRATION VISUELLE DISCRÈTE

- Usine en caverne, galeries souterraines et ouvrages aval situés en pied de falaise sans vis-à-vis.
- Raccordement électrique souterrain jusqu'à la ligne HT.



À titre indicatif.



3.

La STEP Tanika et son raccordement

3.1 Description de la STEP

Pour comprendre les enjeux de son intégration sur le territoire, il est essentiel de visualiser comment s'organise physiquement la STEP marine. Le projet Tanika s'articule autour de plusieurs ouvrages reliant le plateau de La Montagne à l'océan.

L'aménagement se composera de trois ensembles :

LES INFRASTRUCTURES DE SURFACE

👉 **Le réservoir supérieur :** un réservoir artificiel d'environ 830 000 m³ sera construit sur le plateau de La Montagne, sur une surface d'environ 13 hectares. Cet ouvrage sera accompagné notamment d'un bâtiment d'exploitation et d'un poste de transformation électrique.

👉 **Le réservoir inférieur (l'océan) et sa prise d'eau :** Située au niveau de l'ancienne Route du Littoral (ex-RN1), une prise d'eau côtière sera aménagée. Elle sera protégée des houles par une digue brise-lames.

LES OUVRAGES SOUTERRAINS

Le cœur du système est entièrement souterrain, invisible depuis la surface pour préserver les paysages :

👉 **La conduite d'eau :** un circuit hydraulique totalement souterrain reliera la prise d'eau côtière au bassin supérieur. Il est divisé en deux parties :

- **Un circuit haute pression** entre le réservoir supérieur et les turbines/pompes constitué d'un puit vertical d'une longueur d'environ 250m.
- **Un circuit basse pression** entre les turbines/pompes et la prise d'eau d'une longueur d'environ 250m.

👉 **La caverne-usine :** enfouie dans le massif de la Pointe du Gouffre à plus de 200m sous le niveau du plateau, cette cavité abritera principalement les groupes turbine-pompe d'une puissance totale d'environ 50 MW. Ces groupes servent à remonter l'eau et stocker l'énergie ou à produire de l'électricité.

👉 **Les tunnels d'accès :** ils permettent accéder à l'emplacement de la caverne-usine pour sa construction puis son exploitation. Ils sont accessibles depuis le pied de falaise.

LES ACCÈS

👉 **La desserte du site sur le plateau de la Montagne :** une route d'accès sera aménagée pour relier les installations de surface au chemin communal existant (chemin Dépêche), permettant ainsi la construction puis l'exploitation de l'ouvrage.

LA FALAISE PEUT-ELLE SUPPORTER UN TEL OUVRAGE ?

Les études de sol réalisées en 2025 ont établi que le massif de la Pointe du Gouffre d'origine basaltique est de bonne qualité permettant la construction de la STEP Marine avec notamment ses ouvrages souterrains. En bordure, la falaise est soumise à de l'érosion en lien avec des phénomènes météorologiques, ce qui génère des instabilités limitées et ponctuelles.



3.2 Description du raccordement

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le raccordement de l'installation au réseau se réalise au niveau de tension « **HTB** » **c'est-à-dire supérieur à 50 000 volts** et se déroule conformément à la « Documentation technique de référence » établie par le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, EDF Réunion.

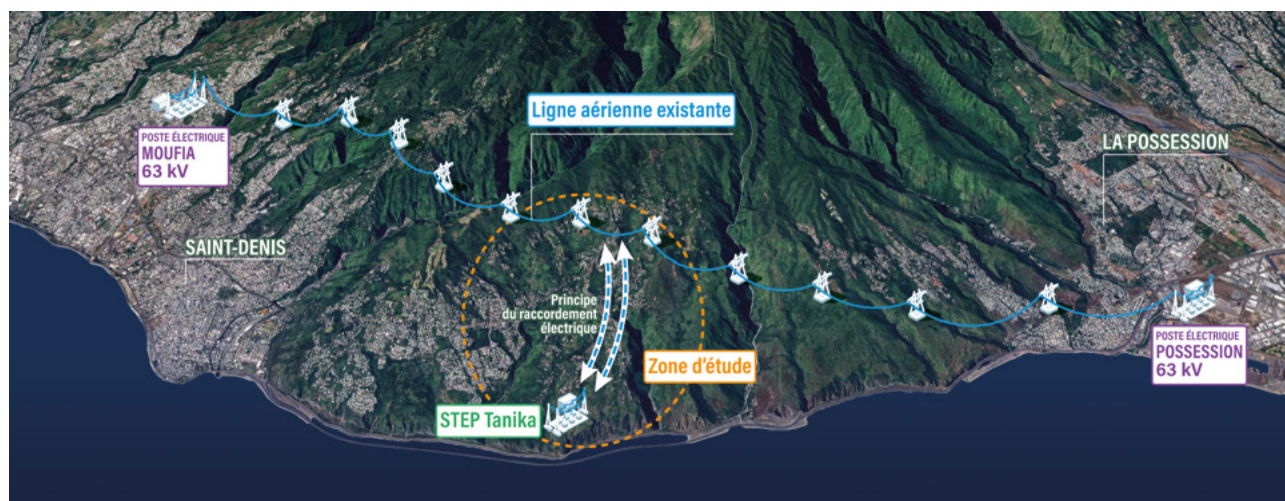
EDF Réunion, réalise une étude de raccordement en prenant notamment en compte :

- La localisation de l'installation de production
- Sa puissance
- Les caractéristiques techniques de l'installation à raccorder
- Les caractéristiques des ouvrages existants ou décidés du système électrique considéré

Le projet de raccordement est défini de telle sorte que l'insertion de la nouvelle installation soit compatible avec les prescriptions techniques de raccordement et les obligations réglementaires ou contractuelles auxquelles le gestionnaire du réseau est lui-même soumis.

À ce stade, la solution technique pourrait consister à connecter le site de Tanika au réseau d'électricité par deux nouvelles liaisons souterraines parallèles de 63 000 volts sur la ligne aérienne (LA) existante Possession - Moufia dans le secteur de La Montagne sur la commune de Saint-Denis.

La zone d'étude

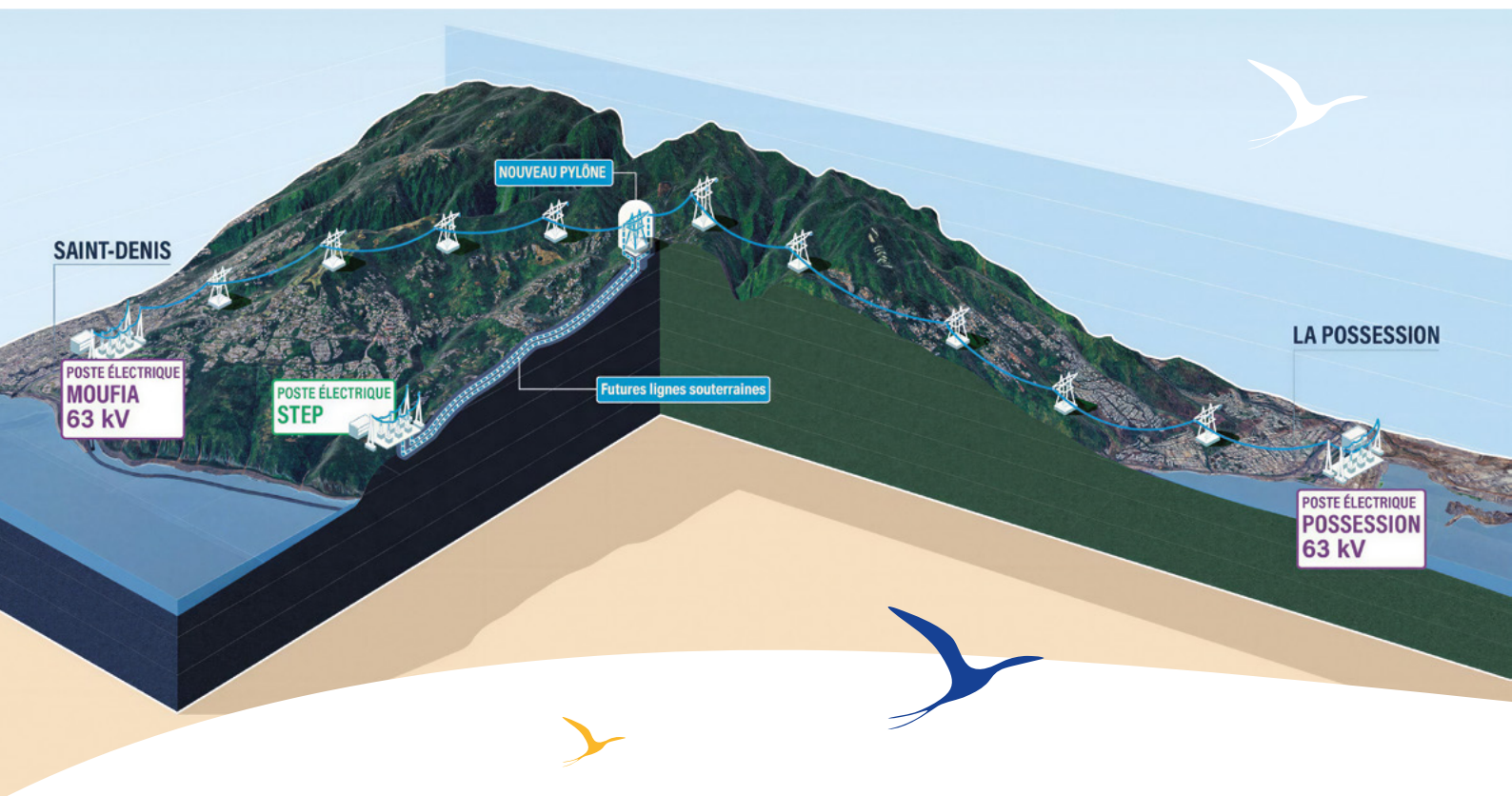


UNE LIAISON SOUTERRAINE :

EDF Réunion a choisi pour ce projet de réaliser la pose de nouveaux réseaux de manière souterraine, principalement sous voiries existantes. Ce point permet :

- de réduire les impacts liés à de nouveaux pylônes dans une zone urbaine.
- de mutualiser les travaux au niveau de l'usine qui intégreront nécessairement la création de pistes d'accès.

Le raccordement sera réalisé par la méthode dite « d'entrée en coupure ». Cela consiste à insérer un point de connexion sur une ligne existante. Pour garantir la fiabilité du raccordement, il est, en effet, nécessaire de raccorder la STEP à deux postes électriques différents (Poste de Moufia et Poste de Possession). Cette technique « d'entrée en coupure » permet ainsi de réaliser les attendus techniques tout en limitant les emprises nécessaires.



Pour relier les deux nouvelles lignes souterraines à la ligne aérienne existante, il sera nécessaire de créer un ou deux pylônes dits « aérosouterrains » dans la ligne existante. Ces supports serviront d'interface pour le raccordement des câbles souterrains aux lignes aériennes.

3.3 Localisation

LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR IMPLANTER UNE STEP

Trouver un site pour implanter une STEP nécessite de réunir des conditions spécifiques :

- **Un relief marqué :** un dénivelé important est indispensable pour créer une chute d'eau suffisante pour entraîner les turbines.
- **Une géologie favorable :** le sous-sol doit présenter des conditions mécaniques adaptées aux travaux et ouvrages de génie civil notamment pour le creusement des tunnels et de la caverne-usine.
- **Une proximité géographique :** la proximité des zones du réservoir supérieur et de la prise d'eau est nécessaire pour limiter la longueur des galeries souterraines à creuser.

LES SITES DE SAINT-DENIS

Une localisation privilégiée, répondant à ces exigences, a été identifiée à l'échelle de l'île sur la commune de Saint-Denis :

- **Le plateau de La Montagne («Zone Plateau»),** dans le Quartier Saint-Bernard, entre la Ravine Jeanneton et la Ravine à Jacques pour l'implantation du réservoir supérieur, des bâtiments et des accès. Les terrains communaux visés y sont libres de toute habitation.
- **Le tronçon de l'ancienne Route du Littoral (ex-RN1, «Zone pied de falaise»)** entre la Pointe du Gouffre et la Ravine à Jacques pour l'implantation des ouvrages maritimes et l'accès aux ouvrages souterrains.

3.4 Déroulé du projet

LA PHASE DE DÉVELOPPEMENT : DU CONCEPT À LA RÉALISATION

Le développement du projet Tanika, initié en 2019, s'étendra jusqu'au second semestre 2028.

Il couvre :

- **Les études techniques et environnementales** pour concevoir une infrastructure performante, durable et respectueuse de l'environnement et des habitants.
- **L'obtention de l'ensemble des autorisations** requises pour construire et exploiter la STEP.
- **La sécurisation économique et financière du projet**, notamment par la saisie de la Commission de Régulation de l'Énergie dans le cadre de l'examen des projets de stockage d'énergie.

ÉCOCONCEPTION

Le projet Tanika s'attache à réduire au maximum l'empreinte carbone et matérielle de l'ouvrage grâce à ses choix de conception et d'organisation de chantier, notamment grâce à l'utilisation circulaire de matériaux :

- **Équilibre « déblais/remblais »** : un équilibre entre déblais et remblais est recherché au niveau des ouvrages situés sur le plateau : ainsi, la terre et les roches extraites lors du creusement du réservoir seront réutilisées au maximum pour construire la digue côtière mais aussi les accès et les plateformes. Ce circuit court limite les flux de matériaux et minimise le trafic de camions sur les routes de La Montagne.
- **Valorisation des excédents et achats responsables** : une valorisation des excédents (matériaux, déchets verts) et une priorité aux approvisionnements locaux (béton, acier) seront recherchées, sous réserve de la faisabilité technique.

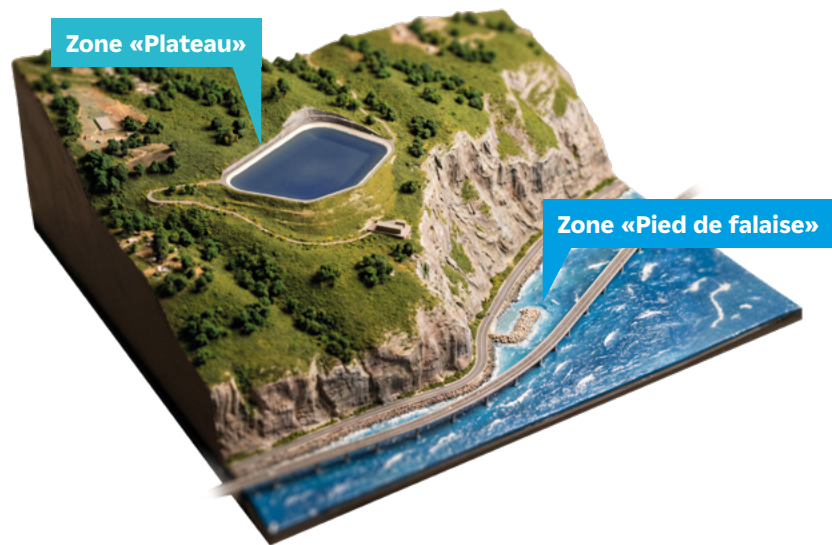


LA PHASE DE CHANTIER

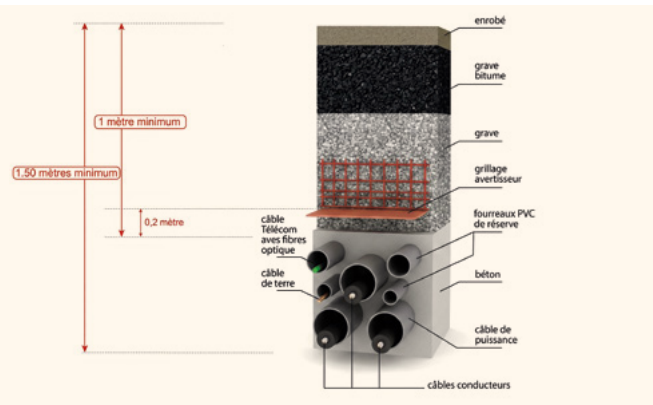
La construction de la STEP se déroulera sur une durée d'environ 5 ans et sur deux sites :

- 👉 **La zone «Pied de falaise»** : sur cette portion de route de l'ex RN1 fermée au public les travaux suivants se dérouleront :
 - **Réalisation des tunnels souterrains et de la caverne-usine** : les travaux de creusement par minage et d'aménagement de l'ensemble des ouvrages souterrains (le circuit hydraulique, les tunnels d'accès et l'usine souterraine) seront menés depuis cette zone, permettant ainsi l'évacuation des déblais rocheux par le bas. Les opérations de montage des équipements dans la caverne seront également réalisées depuis le pied de la falaise.
 - **Construction des ouvrages maritimes** : cela inclut l'installation de la prise d'eau et de la digue brise-lames.

- 👉 **La zone «Plateau» (côté bassin)** : la construction du réservoir sera réalisée en utilisant la technique du «déblais/remblais». Cette méthode consiste à réutiliser directement sur site la terre et les roches extraites par minage lors du creusement du bassin pour modeler et élever la digue. Une fois le bassin construit, les ouvrages annexes seront installés (bâtiment d'exploitation et poste électrique).



Voirie pour raccordement : en milieu urbain et péri-urbain où les contraintes de circulation sont fortes et où de nombreux autres réseaux (eaux pluviales, eaux usées, télécommunications, etc.) peuvent déjà être enterrés, la technique la plus utilisée est la pose des câbles dans des fourreaux en « PVC » (polychlorure de vinyle) enrobés de béton. Ces câbles sont installés sous les voiries existantes ou des voiries créées pour la STEP.



LA PHASE D'EXPLOITATION : UNE PRÉSENCE DISCRÈTE

Une fois les travaux terminés et l'installation mise en service, la STEP entrera en phase d'exploitation. Au quotidien les équipes d'exploitation assureront les opérations de maintenance des ouvrages et des équipements ainsi que les manœuvres permettant à l'aménagement de répondre aux besoins en temps réel du réseau électrique (tournées d'auscultation, suivi des capteurs, etc.).

Les opérations de maintenance importantes, nécessitant des convois particuliers, seront peu fréquentes et réalisées depuis le pied de falaise (remplacement d'une roue de turbine par exemple).

3.5 Les enjeux et contraintes du territoire

Le projet Tanika doit concilier les enjeux de cohabitation des usages, de préservation des milieux naturels et de qualité de vie des habitants. Hydro Tanika et EDF Réunion travaillent à identifier et à maîtriser ces enjeux afin de limiter les incidences du projet et d'en assurer la compatibilité avec les caractéristiques du territoire. Des temps dédiés au sein de la concertation permettront d'aborder ces questions et de recueillir les retours du public.



PRÉSERVER LE CADRE DE VIE ET COHABITER AVEC LES USAGES

Il est important de faire la distinction entre la phase de chantier, d'une durée de l'ordre de 5 ans, et la phase d'exploitation de la STEP, d'une durée supérieure à 60 ans.

Pendant la phase d'exploitation

La STEP est prévue pour fonctionner quotidiennement. Ainsi le niveau d'eau du réservoir variera tout au long de la journée au rythme des cycles de pompage et de turbinage (environ 2m/h au maximum). L'eau ne stagnera pas et sera renouvelée en permanence entre l'océan et le bassin sans provoquer de remous sonores ni bruits d'aspiration. Enfin, l'eau de mer sera entièrement restituée à l'océan.

L'ensemble des équipements (turbine-pompe, circuits hydrauliques) situé dans la caverne souterraine à plus de 200m sous le sol, sera totalement silencieux en surface.

En exploitation, l'ouvrage ne générera pas d'émissions de particules.



Pendant le chantier

La phase de construction nécessitera des aménagements spécifiques, répartis sur deux zones :

🔸 **La Zone « Plateau »** : la construction du réservoir générera des impacts liés aux travaux (bruit, vibrations, poussière) et des aménagements de circulation seront à prévoir. Hydro tanika travaille pour en limiter les nuisances :

• **Par ses méthodes de construction du bassin.**

La méthode en déblais/remblais permettra de limiter l'apport en matériaux extérieurs et de réduire l'évacuation de gravats. En effet un équilibre entre déblais et remblais est recherché au niveau des ouvrages situés sur le plateau : ainsi, la terre et les roches extraites lors du creusement du réservoir seront réutilisées au maximum pour construire la digue mais aussi les accès et les plateformes.

• **Par des mesures d'atténuation adaptées.**

Des études acoustiques et vibratoires sont en cours de réalisation afin d'évaluer les niveaux de bruit et de vibration perçus lors des travaux et de définir des dispositifs adaptés pour les maîtriser. Une attention particulière est également portée à la gestion des émissions de poussière, afin de limiter les nuisances pour les riverains.

Les impacts des liaisons électriques souterraines sont temporairement liés aux nuisances et aux bruits du chantier. La phase travaux peut en effet générer du bruit et des poussières, mais ces impacts resteront localisés et ponctuels. Les liaisons souterraines pourront traverser le domaine public ou privé. La zone d'étude contient des routes et des zones déjà artificialisées. La recherche de tracé se fera en priorité sur ces domaines. Le calendrier des travaux sera adapté pour limiter ces impacts.

🔸 **Le pied de falaise (secteur littoral)** :

ce secteur servira pour le creusement des souterrains. Ses avantages sont sa distance des habitations ainsi que sa proximité immédiate avec l'échangeur de la Nouvelle Route du Littoral (Grande Chaloupe), ce qui permettra d'évacuer les déblais et d'acheminer les travailleurs en empruntant les grands axes et sans recours aux dessertes de proximité. Le trafic lié au chantier aura donc un impact très limité sur la population. Le creusement par minage aura lieu en profondeur dans la falaise, limitant ainsi très drastiquement la perception sonore de ces opérations depuis l'extérieur.

ASSURER LA SURETÉ ET LA SÉCURITÉ

Santé et sécurité

Le groupe EDF place la santé et la sécurité en priorité de ses enjeux et dispose d'un recueil d'exigences basé sur les meilleurs pratiques du secteur. Pendant la phase chantier, ces standards seront contractuellement mis en place pour l'ensemble des intervenants et sous-traitants. Du personnel dédié à la sécurité et à la surveillance du chantier sera également présent au sein de l'encadrement.

En phase d'exploitation, l'accès à toutes les infrastructures industrielles de la STEP, sera strictement réglementé et sécurisé.

Enfin, la liaison électrique souterraine ne présente pas de risque pour la santé et la sécurité des riverains. Concernant les champs électriques et magnétiques, EDF Réunion se conforme à la réglementation française et européenne.

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ MARINE ET TERRESTRE

L'environnement marin : un milieu déjà anthropisé mais fragile

L'implantation de la prise d'eau se fera sur un littoral dont une grande majorité est déjà artificialisée (anciennes routes, digues). S'il ne s'agit donc pas d'un espace «vierge», des habitats d'intérêt y subsistent (formations coralliennes fragmentées). Le projet les intègre pleinement et vise à limiter au maximum son impact. De la même manière, l'enjeu acoustique des travaux fera l'objet d'une vigilance particulière concernant les mammifères marins (baleines et dauphins de passage au large).

L'environnement terrestre : préserver les corridors écologiques

Le plateau présente les vestiges d'une forêt dite « semi-sèche », typique des hauts de falaises. Les reconnaissances de terrain et inventaires écologiques approfondis menés sur le secteur ont permis de caractériser finement cet habitat, aujourd'hui en partie altéré par des espèces invasives et d'anciennes pratiques agricoles, tout en mettant en évidence la persistance d'espèces indigènes rares et patrimoniales, telles que le bois de lait et le bois de chenille.

Les études ont également confirmé le rôle fonctionnel du site comme corridor écologique pour la microfaune, notamment le caméléon, dont les déplacements reposent sur la continuité végétale. Enfin, les analyses ont identifié des enjeux avifaunistiques significatifs, avec la présence et l'utilisation du secteur par plusieurs espèces d'oiseaux, dont les salanganes, le papangue et des oiseaux marins, soulignant l'intérêt écologique du site et la nécessité d'une prise en compte adaptée dans le projet.

Les conséquences potentielles de la création de nouvelles liaisons souterraines peuvent être, notamment, selon le milieu considéré : dérangements temporaires des espèces en phase chantier, risque de modification des habitats et des espèces présentes, par exemple. Afin de limiter ces impacts négatifs potentiels, des mesures spécifiques seront mises en œuvre à un stade plus avancé telles que la recherche de différentes possibilités de cheminement (fuseaux et tracés) pour les nouvelles liaisons souterraines qui permettent d'éviter au maximum les milieux sensibles et habitats d'espèces.

UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE DISCRÈTE

L'impact visuel du projet sera très limité. La digue brise-lames, en pied de falaise, sera quasiment invisible depuis la NRL et totalement invisible depuis le plateau.

En hauteur, le bassin et ses infrastructures ne seront perçus que depuis quelques habitations à l'est de la ravine Jeanneton. Fait notable, le corridor aérien offrira une vue imprenable sur l'ouvrage lors des atterrissages,



La démarche ERC au centre du projet

L'objectif du projet est de ne pas rompre ces continuités écologiques entre la terre et la mer, en limitant les interventions en surface. C'est ici qu'intervient la **démarche «ERC» (Éviter, Réduire, Compenser)** : le projet s'engage en priorité à éviter les impacts sur les zones sensibles, puis à réduire les impacts inévitables, et enfin, en dernier recours, à compenser les impacts résiduels par des actions de restauration écologique.

faisant de la STEP une «vitrine» de la transition énergétique de l'île.

Les installations de surface feront l'objet de réflexions pour une intégration harmonieuse, avec notamment l'aménagement des abords du site.



3.6 Les enjeux socio-économiques du projet sur le territoire

Le projet Tanika représente une opportunité de développement économique importante pour le territoire, notamment en matière d'emplois et de retombées fiscales directes.

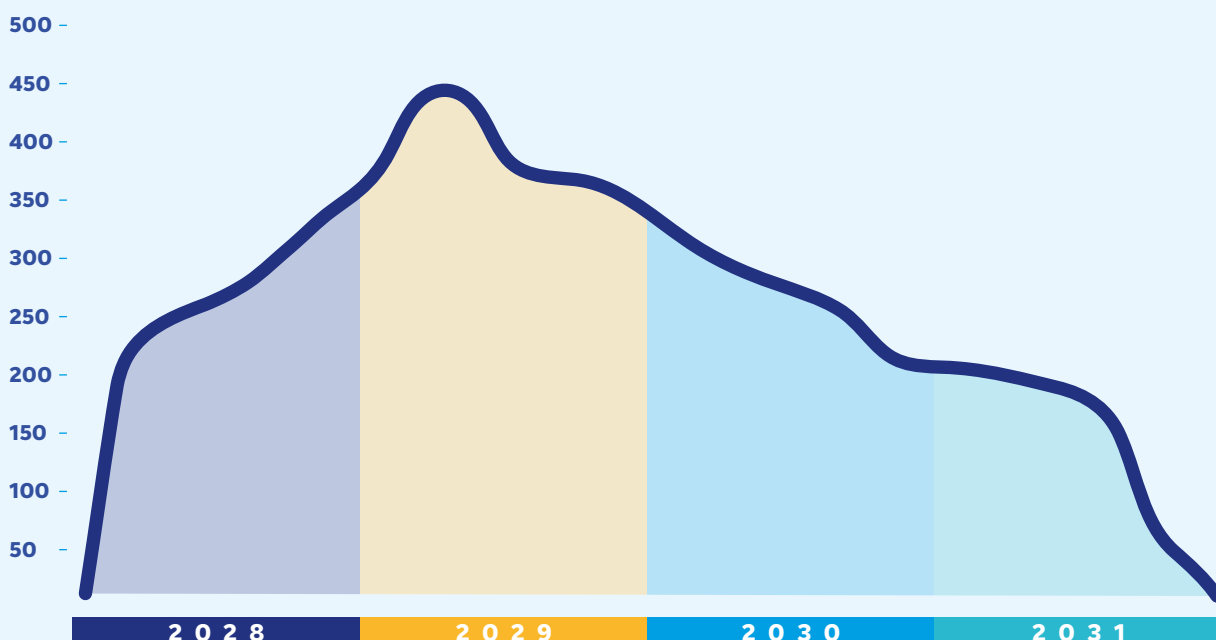
EMPLOIS

Une dynamique locale déjà enclenchée

L'impact du projet sur le tissu socio-économique local en matière d'emploi se matérialise dès la phase de développement. Qu'il s'agisse de mener des études environnementales, de réaliser des sondages géologiques, ou d'assurer l'accompagnement de la communication ou de l'obtention des autorisations réglementaires, les compétences locales sont déjà mises à contribution.

Le chantier : un vivier d'opportunités sur 5 ans

La taille des équipes mobilisées lors du chantier évoluera en fonction des différentes phases avec un effectif moyen estimé à environ 200 emplois directs. À son pic d'activité, il mobilisera environ 450 emplois directs sans compter les emplois indirects (l'hôtellerie, la restauration, le tourisme ou encore les services à la personne).



Plus de 60% des emplois directs seront occupés par du personnel réunionnais, particulièrement dans les domaines du génie civil et du tertiaire grâce à la forte expertise locale.

Les besoins en main-d'œuvre se répartiront en quatre familles de métiers :

- **Le Génie Civil** : c'est le cœur du chantier. Au-delà des travaux classiques (voirie, terrassement, construction), le projet nécessitera des compétences spécifiques pour les travaux maritimes (la digue et la prise d'eau), le creusement des ouvrages souterrains et la pose des conduites hydrauliques.
- **L'Électromécanique** : des techniciens spécialisés (électriciens, soudeurs, monteurs, automaticiens) interviendront pour installer le cœur énergétique de l'usine.
- **L'Encadrement et l'Expertise** : ce pôle regroupe notamment les missions de pilotage, le contrôle de la qualité, le suivi environnemental et la sécurité du chantier.
- **Le Tertiaire** : ces fonctions sont indispensables au fonctionnement quotidien du site : volet administratif, gardiennage, gestion et entretien des bases-vies.

L'exploitation : des emplois pérennes

L'exploitation de la STEP sera assurée par du personnel réunionnais. Les profils recrutés seront principalement des métiers techniques liés à la conduite et à l'exploitation de la centrale hydraulique. À cela s'ajouteront des besoins réguliers pour les opérations de maintenance et l'entretien des espaces extérieurs.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE EDF

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) d'EDF est profondément ancrée dans sa raison d'être : « Construire un avenir énergétique neutre en CO₂ conciliant préservation de la planète, bien-être et développement grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants ».

L'objectif « Agir pour une transition juste » est un pilier central de cette politique et se traduit par plusieurs engagements clés :

- Renforcer la santé et la sécurité de tous les collaborateurs et des tiers.
- Développer la culture éthique et les droits humains.
- Renforcer l'égalité, la diversité et l'inclusion.

- Poursuivre le dialogue et la concertation avec les parties prenantes.
- Contribuer au développement responsable des territoires.

FISCALITÉ

La construction et l'exploitation de la STEP généreront des recettes fiscales nouvelles pour les collectivités locales concernées, notamment via la taxe foncière communale, la Contribution Economique Territoriale et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER). Une estimation de ces montants sur la base des taux actuels est à l'étude.





4.

Alternatives et options

4.1 Et si on ne faisait pas le projet Tanika ?

L'abandon du projet ne ferait pas disparaître les défis énergétiques de l'île.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables locales (solaire et éolien) dans le mix réunionnais ne pourra s'opérer sans la mise en place de moyen de stockage énergétique massif.

Les leviers à disposition de La Réunion pour répondre à ces défis sont :

- 👉 **L'investissement dans des batteries (lithium-ion) :** grâce à leur rapidité, elles contribuent à la réserve primaire, un mécanisme qui permet de maintenir la fréquence du réseau électrique et d'assurer son équilibre en temps réel. D'une capacité de stockage d'énergie limitée (entre 1 à 4h de stock), elles ont une durée de vie d'une quinzaine d'années seulement. Par ailleurs, la filière batterie fait face à des enjeux majeurs tels que le recyclage, l'origine des matériaux (métaux rares) et leur traçabilité. Ces défis sont accentués dans des contextes insulaires, où la dépendance aux importations et la gestion des déchets peuvent être particulièrement complexes.
- 👉 **L'investissement dans de nouveaux moyens de production pour les pics de consommation :** il faudrait construire de nouvelles turbines à combustion pour pouvoir fournir assez d'électricité uniquement pendant la période de pointe, soit quelques heures par jour.

L'IMPACT SUR LA RÉSILIENCE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Si ces moyens de remplacement s'avéraient insuffisants ou trop lents à déployer, la résilience du réseau pourrait être moindre dans des situations de forte demande. Ceci pourrait entraîner :

- 👉 **La perte d'une partie de la production renouvelable :** perte de l'énergie solaire excédentaire (produite en journée), faute de pouvoir la stocker.
- 👉 **L'instabilité et les coupures :** le réseau pourrait être plus fragile, avec un risque accru de coupures de courant lors des fortes demandes.



“L'abandon du projet ne ferait pas disparaître les défis énergétiques de l'île.”

4.2 Variante de site

Le choix d'implanter la STEP sur le plateau de La Montagne est l'aboutissement d'une étude menée par Hydro Tanika entre 2019 et 2021, en croisant les contraintes techniques, géologiques et socio-environnementales.

Cette sélection s'est déroulée en trois étapes :

1

PHASE 1 : L'INVENTAIRE DES SITES POSSIBLES À L'ÉCHELLE DE LA RÉUNION

Cette première étape a conclu qu'aucune zone ne se prêtait à la construction d'une STEP classique (avec deux bassins artificiels et d'eau douce) offrant la puissance et la capacité de stockage recherchées. Les recherches se sont donc réorientées vers une STEP marine. Deux zones ont alors été identifiées :

- 📍 **Le plateau de La Montagne (à Saint-Denis, au Nord).**
- 📍 **Le secteur de Matouta (au Sud).**



2

PHASE 2 : LE CHOIX DE SAINT-DENIS

La poursuite des études a permis de retenir **le secteur de Saint-Denis, en raison de ses nombreux atouts :**

- Une topographie idéale (plateau/falaise) permettant de raccourcir au maximum les conduites d'eau souterraines.
- Une proximité immédiate avec les grandes zones de consommation d'électricité.
- Une zone en pied de falaise déjà fortement artificialisée (NRL, ex-RN1), propice à l'accueil d'un ouvrage industriel discret en minimisant l'artificialisation nette.

Le site de Matouta a été écarté notamment en raison de sa topographie défavorable, de son éloignement géographique par rapport aux grandes zones de consommation d'électricité au regard des besoins du réseau électrique, ainsi que d'un impact plus marqué sur un linéaire de côte aujourd'hui peu artificialisé.

3

PHASE 3 : L'IMPLANTATION PRÉCISE À SAINT-BERNARD

Après avoir exploré deux premiers sites sur le plateau de la Montagne, au Domaine des Brisés et à proximité du chemin José Michel, un **troisième site prometteur a été identifié et s'est rapidement imposé comme la solution la plus pertinente** en concertation étroite avec les services de l'État, de la Région et de la Commune. Ce site présente des atouts majeurs :

- Une **topographie favorable**, réduisant significativement la distance entre le bassin et l'océan.
- Des **enjeux environnementaux clairement identifiés et jugés maîtrisables**.
- Une **assiette foncière entièrement communale**, garantissant une acquisition simplifiée et l'absence d'habitations.
- Idéalement situé **entre la Ravine Jeanneton et le Bras Isidore**.

Ce site a été retenu comme emplacement du projet, offrant toutes les conditions nécessaires à sa réussite.



5.

Les grandes étapes du projet

5.1 Planning de mise en œuvre

La réalisation du projet Tanika s'inscrit dans un temps long, indispensable pour mener à bien les études, les démarches administratives, puis la construction d'un aménagement de cette envergure. Plusieurs grandes échéances prévisionnelles permettent de structurer son avancement :

La phase de développement (phase en cours)

À ce stade, les principaux jalons sont les suivants :

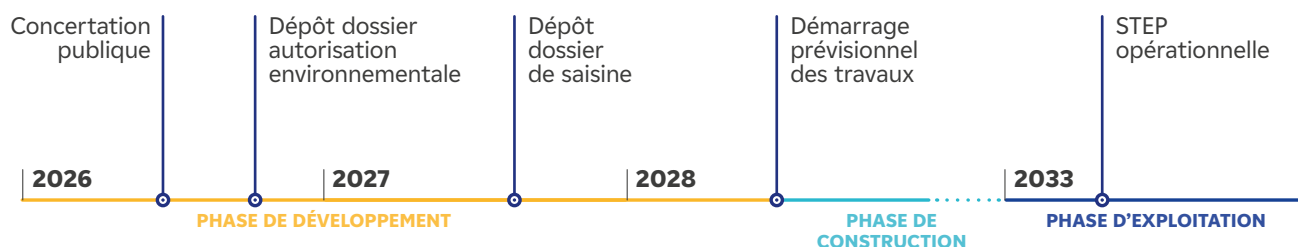
- **Mai-juillet 2026** : Concertation publique sur le territoire.
- **4^e trimestre 2026** : Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- **2^e semestre 2027** : Dépôt du dossier de saisine auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), une étape décisive pour la validation économique du projet.

La phase de construction

- **2^e semestre 2028** : Démarrage prévisionnel des travaux. Le chantier s'étalera sur environ 5 ans.

La phase d'exploitation

- **2033** : Mise en service industrielle de la STEP. L'ouvrage sera alors pleinement opérationnel.



5.2 Coûts

Le montant total de l'investissement initial du projet Tanika est estimé à à environ **500 millions d'euros** dont **56 M€** pour le raccordement au réseau électrique.

Le projet sera financé en partie par des fonds propres et en partie par des prêts structurés auprès des banques.

HYDRO Tanika



POUR PLUS D'INFORMATIONS

HYDRO-TANIKA.RE

Cette opération est cofinancée par l'Union européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Scannez ce QR code
pour vous inscrire
aux ateliers



L'énergie est notre avenir, économisons-la.